

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **REGIE DES EAUX** – Fourniture de matériaux de voirie – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

Dans le cadre de ses activités de pose de canalisations ou de réalisation de branchements, la Régie des Eaux met en œuvre différents matériaux de voirie qui sont, soit pris au dépôt des fournisseurs, soit livrés sur le site d'exploitation. Certains marchés arrivant à expiration, il convient de procéder à une nouvelle consultation.

Les marchés à bons de commande, affectés de montants minimum et maximum, seront conclus pour une période initiale de 2 ans et reconductibles tacitement une fois pour une durée de 2 ans.

Cette consultation sera décomposée en cinq lots de la manière suivante :

LOT	DENOMINATION	MINIMUM EN EUROS HT SUR 2 ANS	MAXIMUM EN EUROS HT SUR 2 ANS
1	Fourniture de grave 0/31.5 (au dépôt du titulaire)	30 000	40 000
2	Fourniture de sable de dune (au dépôt du titulaire)	12 000	18 000
3	Fourniture de béton réexcavable (sur chantier)	30 000	40 000
4	Fourniture d'enrobé à froid (au dépôt du titulaire)	8 000	14 000
5	Stockage de matériaux inertes (au dépôt du titulaire)	8 000	14 000

Ainsi le montant maximum du marché sur la durée totale s'élève à 252 000 € HT.

Il est demandé au conseil municipal :

- sur la base du dossier de consultation, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette dernière sous la forme d'un appel d'offres ouvert et à signer les marchés à intervenir ;
- en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.